

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 22 MAI à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 MAI 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO, Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19h50, M. Vincent NOVO jusqu'à 19h10, Mme Marianne BERQUE-MANSAS jusqu'à 19h50, M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

M. Serge BALAO a donné pouvoir à M. Michel BREAN
 Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19h50
 M. Vincent NOVO a donné pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19h10
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI jusqu'à 19h50
 M. Bruno CASSEN a donné pouvoir à M. André DROUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DAX : MODIFICATIONS DES STATUTS

Par délibération en date du 30 novembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un Office de Tourisme et du Thermalisme sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial et en a approuvé les statuts.

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le Conseil municipal a désigné ses sept membres titulaires et suppléants qui siégeront au sein de ce comité de direction.

Concernant les membres extérieurs siégeant au Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Thermalisme, ces derniers sont désignés par arrêté du Maire, conformément au Code du Tourisme et aux statuts de l'Office de Tourisme.

A cet effet, il est proposé la composition suivante du Comité de Direction :

- 7 sièges sont attribués aux représentants de la commune de Dax élus en son sein par le Conseil Municipal et autant de suppléants
- 1 siège pour le représentant du Cluster Thermal 'Aqui o Thermes' et son suppléant
- 1 siège pour le représentant du collège des établissements thermaux et son suppléant
- 1 siège pour le représentant du Comité Départemental du Tourisme des Landes et son suppléant
- 1 siège pour le représentant du collège des restaurateurs et cafetiers et son suppléant
- 1 siège pour le représentant du collège des commerçants et son suppléant
- 1 siège pour le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et son suppléant.

Cette composition fera l'objet d'une prise en compte dans le cadre de l'article 2 alinéa 1 des statuts de l'Office de Tourisme et du Thermalisme (voir ci-joint).

Par ailleurs, lors d'un précédent Comité de Direction, ce dernier avait acté le principe de demander une licence d'entrepreneur de spectacle (licence 2 & 3). Afin que ce dossier soit validé par la DRAC, une modification des statuts de l'Office de Tourisme et du Thermalisme est également nécessaire. Il est ainsi proposé d'ajouter à l'article 1er aux côtés de la mission d'animation de la station, « Organisation de spectacles vivants ».

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, CONSEILLIERE MUNICIPALE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la composition du Comité de Direction de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax comme décrit précédemment,

APPROUVE l'ajout à l'article 1er des statuts, la mission 'Organisation de spectacles vivants',

AUTORISE la modification des statuts de l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax en résultant,

AUTORISE Monsieur le Maire, Président de l'Office, à signer les présents statuts.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140522-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 23 Mai 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».